

Syndicat Intercommunal de  
Fonctionnement et d'Investissement  
du Collège et des Equipements  
Sportifs

S.I.F.I.C.E.S



#### Nombre de Membres

En exercice : 8  
Présents : 8  
Votants : 8

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

**N° DCS 28 / 2023**

**OBJET**  
**MISE EN PLACE D'ARRHES**  
**POUR LA LOCATION DES**  
**INSTALLATIONS SPORTIVES DU**  
**SIFICES**

Date de la convocation le :  
09/10/2023

Délibération transmise au  
représentant de l'Etat le 22 / 11 / 23  
Liste des délibérations publiée sur le  
site internet du complexe sportif de  
l'Oumière le 22 / 11 / 23  
[complexe-sportif-de-loumiere.com](http://complexe-sportif-de-loumiere.com)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU S.I.F.I.C.E.S

**Séance du mardi 17 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix sept octobre, à dix-neuf heures trente, les délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes du nord du canton de l'île d'Oléron se sont réunis, au complexe sportif de l'Oumière à Saint-Pierre d'Oléron, en séance publique.

Présents : M. Patrick GAZEU, Président.  
Mmes. Soraya BERRO, Barbara DESNOYER, Patricia PETIT, MM.  
Romain BERLAND, David BOSC, Ludovic LIEVRE PERROCHEAU,  
Sylvain NOUET.

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du CGCT.**

**Assistaient à la séance** : M. Mickaël BIGOT – Suppléant La Brée Les Bains, Mme Stéphanie CAYROL - directrice du complexe sportif de l'Oumière, M. Pascal COUDRAIN - conseiller technique.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. Monsieur David BOSC est désigné pour remplir cette fonction.

**N° 28/2023**

### **VENTE DE CLÉS POUR LES DISTRIBUTEURS DE BOISSONS DE LA SOCIÉTÉ MERLING AU PROFIT DES UTILISATEURS DU COMPLEXE SPORTIF DE L'OUMIÈRE**

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical une proposition tarifaire pour l'achat d'une clé donnant accès aux distributeurs de la Sté Merling, à l'intention des usagers du complexe sportif de l'Oumière.

Pour ce faire, un titre de recettes sera émis sur présentation d'une licence à un club sportif fonctionnant sur le site de l'Oumière et d'un justificatif de domicile. L'encaissement se fera par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de statuer sur cette proposition et de délibérer.

**Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :**

Article 1 : **ACCEPTE** la vente de clé donnant accès aux distributeurs de boissons de la Sté Merling proposées à la vente aux usagers du complexe sportif de l'Oumière.

Article 2 : **FIXE** le tarif de la clé à **5,00 €**.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa récupération par le représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre d'Oléron, le 18 octobre 2023.

Le Président,  
Patrick GAZEU